



## Actio Rendement 2017 Athéna 8 ans sur EURO STOXX 50®

Termes et Conditions (réf. EI4243NX)

EMTN 8 ans à Capital Non Garanti.

**Titre de créance structuré complexe de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.**

Produit de placement risqué alternatif à un investissement de type « actions ».

L'investisseur supporte le risque de crédit de l'Emetteur (BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (S&P A) et du Garant (BNP Paribas - Moody's A1, S&P A, Fitch A+).

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres sont revendus avant la Date de Remboursement Final (y compris le cas échéant, aux Dates de Remboursement Anticipé Automatique dès lors que les conditions de déclenchement du remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies).

Les montants de remboursement mentionnés tout au long du document sont bruts et s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au comptes-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

<b>Profil de risque</b>	Produit de placement avec un risque de perte en capital à l'échéance et en cours de vie
<b>Emetteur</b>	<b>BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (S&amp;P : A)</b>
<b>Garant</b>	BNP Paribas (S&P : A / Moody's : A1 / Fitch : A+)
<b>Type d'instrument</b>	Euro Medium Term Notes "EMTN" ou "Note" ou "titres de créance complexes"
<b>Durée d'investissement conseillée</b>	8 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)

<b>Montant de l'Emission</b>	EUR 75 000 000
<b>Nombre d'EMTN</b>	75 000
<b>Valeur Nominale par EMTN (« N »)</b>	1 EMTN = EUR 1 000
<b>Devise</b>	EUR
<b>Prix d'Emission</b>	100%
<b>Cotation</b>	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (Marché Réglementé).
<b>Montant Minimum de Souscription</b>	1 EMTN (et multiple de 1 EMTN ensuite)
<b>Offre au Public</b>	Oui, en France

<b>Date de Négociation</b>	23 mars 2017
<b>Date d'Evaluation Initiale</b>	11 août 2017
<b>Date d'Emission</b>	15 mai 2017
<b>Date d'Evaluation Finale</b>	11 août 2025
<b>Date de Remboursement</b>	25 août 2025
<b>Période de commercialisation</b>	Du 15 mai 2017 au 4 août 2017

<b>Sous-Jacent (Indice)</b>	EURO STOXX 50® (Bloomberg: SX5E)
<b>Remboursement Anticipé</b>	Si, à la <b>Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique</b> <sub>t</sub> (t = 1 à 6), le niveau de clôture officiel de l'Indice est supérieur ou égal à <b>Indice</b> <sub>Initial</sub> , alors à la <b>Date de Remboursement Anticipé</b> <sub>t</sub> correspondante, l'Emetteur remboursera chaque EMTN au <b>Montant de Remboursement Anticipé</b> <sub>t</sub> calculé comme suit : $N \times [106.60\% + n \times 6,60\%]$ avec n = 1, 2, ..., 6



n	Date d'Évaluation du Remboursement Anticipé Automatique <sub>n</sub>	Date de Remboursement Anticipé Automatique <sub>n</sub>
1	12 août 2019	26 août 2019
2	11 août 2020	25 août 2020
3	11 août 2021	25 août 2021
4	11 août 2022	25 août 2022
5	11 août 2023	25 août 2023
6	12 août 2024	26 août 2024

### Montant du Remboursement Final

A la Date de Remboursement, si les EMTN n'ont pas été remboursés, rachetés et annulés par l'Émetteur avant la Date de Remboursement, l'Émetteur remboursera chaque EMTN au Montant de Règlement suivant :

- 1) Si  $\text{Indice}_{\text{Final}}$  est supérieur ou égal à  $100\% \times \text{Indice}_{\text{Initial}}$  :
- $$N \times 152.80\%$$

Dans cette hypothèse, les porteurs se verront verser, par EMTN, un montant égal à la Valeur Nominale plus une prime de remboursement égale à 52.80% de la Valeur Nominale.

- 2) Si  $\text{Indice}_{\text{Final}}$  est strictement inférieur à  $100\%$  et supérieur ou égal à  $60\% \times \text{Indice}_{\text{Initial}}$  :

$$N \times 100\%$$

Dans cette hypothèse, les porteurs se verront verser, par EMTN, un montant égal à la Valeur Nominale.

- 3) Sinon :

$$N \times \frac{\text{Indice}_{\text{Final}}}{\text{Indice}_{\text{Initial}}}$$

### Niveau de la Barrière de Protection du Capital

$60\% \times \text{Indice}_{\text{Initial}}$

### Heure de Détermination du

Franchissement de la Barrière de Protection du Capital

Heure de clôture de l'Indice à la Date d'Évaluation Finale

### Franchissement de la Barrière de Protection du Capital

Le Franchissement de la Barrière de Protection du Capital intervient si à la Date d'Évaluation Finale, à l'Heure de Détermination du Franchissement de la Barrière de Protection du Capital, le niveau de l'Indice est strictement inférieur au Niveau de la Barrière de Protection du Capital.

### Avec

$\text{Indice}_{\text{Initial}}$

Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Évaluation Initiale

$\text{Indice}_{\text{Final}}$

Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Évaluation Finale



<b>Convention de Jour de Bourse</b>	Jour Ouvré Suivant
<b>Centre Financier pour la détermination des Jours Ouvrés pour les paiements</b>	TARGET2
<b>Agent de Calcul</b>	BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
<b>Droit Applicable</b>	Anglais
<b>Documentation</b>	<p>Prospectus de Base de l'Emetteur pour l'émission de Notes en date du 9 juin 2016 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 16-236 dans le cadre du Programme de Note, Warrant et Certificat (tel qu'amendé par ses suppléments) (le « Prospectus de Base »), les Conditions Définitives (« Final Terms ») et le Résumé Spécifique à l'Emission (« Issue Specific Summary ») dont une copie pourra être obtenue sur simple demande auprès de BNP Paribas Arbitrage SNC.</p> <p>En cas de discordance entre ces Termes et Conditions Indicatifs et les Conditions Définitives, les dispositions des Conditions Définitives prévalent.</p>
<b>Commissions</b>	Des commissions ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au distributeur au titre de cette transaction. Elles couvrent des commissions de distribution et sont d'un montant maximum annuel égal à 1.30% TTC du Montant de l'Emission. Le détail de ces commissions est disponible auprès du distributeur sur demande.
<b>Format</b>	Note Globale
<b>Codes</b>	ISIN : FR0013249323 Common : 159072550
<b>Page Reuters</b>	ISIN=BNPP
<b>Dépositaire Commun</b>	BNP Paribas Securities Services, Succursale de Paris
<b>Marché Secondaire</b>	<p>Des indications de prix quotidiennes seront publiées sur Reuters, Bloomberg et Telekurs.</p> <p>Aucune assurance n'est donnée quant à l'existence d'un marché secondaire pour les EMTN. Sous réserve de conditions normales de marché, BNP Paribas Arbitrage S.N.C. assurera une liquidité quotidienne des EMTN avec l'application d'une fourchette achat/vente de 1% maximum.</p> <p>Toute indication de prix sera fonction de facteurs affectant ou pouvant affecter la valeur des EMTN tels que, notamment, le temps restant à courir jusqu'à la Date de Remboursement, le risque de crédit de l'Emetteur et, le cas échéant, du Garant, la performance et la volatilité de l'actif sous-jacent, les taux d'intérêt, les taux de change, les spreads de crédit et tous coûts incidents.</p> <p>S'agissant des transactions sur le marché secondaire, il est important de noter que les prix à l'achat et à la vente communiqués aux porteurs à partir du 4<sup>ème</sup> Jour Ouvré (tel que défini par la Chambre de compensation concernée) qui précède une quelconque date à laquelle l'Emetteur est tenu d'effectuer un paiement ne tiennent pas compte du montant de ce paiement à intervenir (le « Montant »).</p> <p>Néanmoins, ledit Montant sera bien versé aux investisseurs qui détiennent encore les EMTN à la date d'enregistrement telle que définie par la Chambre de Compensation.</p> <p>En cas de revente des Titres avant la date de maturité, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital, notamment, peut être partielle ou totale.</p>
<b>Valorisation</b>	Valorisation quotidienne publiée sur les pages Reuters, Bloomberg et Telekurs.



**Double Valorisation**

Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.

Pricing Partners

Une double valorisation des EMTN sera assurée, tous les quinze jours, par Pricing Partners qui est une société indépendante financièrement de BNP Paribas.

**Règlement – Livraison**

Livraison contre paiement

BNP Paribas réglera sur Euroclear France

Le règlement se fera en nominal.

**Restrictions de Vente**

Se reporter à la partie « *Offering and Sale* » (« Offre et Vente ») du Prospectus de Base.

**Avertissement**

Cette traduction française est destinée aux lecteurs français. Cependant, seuls les Conditions Définitives (« Final Terms ») des EMTN en anglais ont une valeur légale. Aussi, ce document qui présente les principales caractéristiques des EMTN, vous est communiqué pour information uniquement.

**Responsabilité des investisseurs**

Les EMTN seront vendus par voie d'offre au public en France.

BNP Paribas attire votre attention sur le fait que la souscription, le placement, la revente des EMTN décrits aux présentes, ne peut en aucun cas avoir lieu par voie d'offre au public dans un quelconque pays autre que la France. En effet, l'Emetteur des EMTN, n'a entrepris aucune action en ce sens ; ainsi, en application des dispositions, notamment de l'article 3, de la Directive Prospectus, et des mesures de transpositions prises dans chacun des Etats de l'Espace Economique Européen, la souscription, le placement, la revente des EMTN ne pourra se faire que dans le cadre d'une exemption à l'offre au public. Etant donné que vous ne serez pas le seul souscripteur des EMTN, l'exception relative au cercle restreint d'investisseurs ne pourra pas être utilisée.

**Restrictions de Vente**

Les EMTN n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act") ou en vertu des lois relatives aux valeurs mobilières de l'un quelconque des Etats américains. Aussi, au regard de la législation américaine, les titres ne peuvent être offerts, vendus ou remis aux Etats-Unis, ou à un ressortissant des Etats-Unis ("U.S. Persons" tel que défini dans la Regulation S prise en application du Securities Act et du U.S. Internal Revenue Code), ou pour le compte ou au bénéfice d'un ressortissant des Etats-Unis. Les titres ne peuvent être offerts, vendus, cédés ou livrés qu'en conformité avec l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires applicables.

**Analyse des risques**

Il existe un risque de perte partielle voire totale du capital initialement investi. En conséquence, un investissement dans les EMTN présente un caractère très spéculatif, impliquant un haut niveau de risque ; il ne saurait donc être envisagé que par des personnes pouvant se permettre de perdre la quasi intégralité du capital investi.

Toute opération sur instrument financier peut impliquer des risques liés notamment à la variation des taux d'intérêt, des taux de change, des matières premières ou des indices.

Au regard de ces risques, les clients de BNP Paribas doivent avoir la connaissance requise et l'expérience nécessaire pour évaluer les caractéristiques et les risques associés à chaque transaction envisagée. BNP Paribas pourra fournir sur demande raisonnable du client des informations supplémentaires, afin de lui permettre de mieux appréhender les risques et les caractéristiques de la transaction.

En conséquence, lorsque le client conclura la transaction envisagée, il sera réputé en avoir compris et accepté les termes et conditions, ainsi que les risques qui y sont associés.

Le client sera considéré comme (i) agissant pour son compte propre, (ii) ayant pris sa décision d'investissement en toute indépendance.

Il appartient à tout client de procéder à une étude et une évaluation des risques, des avantages et inconvénients de la transaction, y compris de ses aspects juridiques, fiscaux et comptables. Comme précédemment indiqué, BNP Paribas peut fournir, sur demande écrite du client, des informations complémentaires sur la transaction mais n'assume aucune obligation de conseil à son égard, notamment pour ce qui a trait à l'opportunité de cette opération ou à son adéquation avec ses besoins ou contraintes propres.

Les sociétés du Groupe BNP Paribas ou l'un quelconque de ses dirigeants ou de ses salariés ne sauraient être tenus responsables de tout préjudice direct ou indirect résultant d'une quelconque utilisation de ce document.

Les termes de cet avertissement ne peuvent pas faire l'objet de modification sauf par écrit.

Ce document ne peut être considéré comme une sollicitation ou une offre de souscrire, acheter ou vendre des valeurs mobilières ou instruments financiers, ou de conclure une quelconque opération.

Ces termes et conditions indicatifs doivent être lus conjointement avec les Conditions Définitives (« Final Terms ») des titres de créance et avec le Prospectus de Base, ses suppléments et le Résumé Spécifique lié à l'émission (« Issue Specific Summary ») qui en détaillent l'ensemble des caractéristiques ; BNP Paribas invite chaque investisseur à lire attentivement la rubrique Facteurs de Risque du Prospectus de Base.

En cas d'incohérence entre ces termes et conditions indicatifs et les Conditions Définitives (Final Terms) des EMTN, les Conditions Définitives (Final Terms) prévaudront.

**Avertissement relatif à l'Indice :**

STOXX et ses concédants:

- ne font aucune déclaration de garantie quant à l'opportunité d'une transaction sur les Titres de créance qu'ils s'abstiennent également de vendre et de promouvoir.
- ne délivrent aucune recommandation d'investissement à quiconque en ce qui concerne les Titres de créance ou quelque autre titre que ce soit.



- n'endossent aucune responsabilité ni obligation quant à la date de lancement, la quantité et le prix des Titres de créance, et ne prennent aucune décision à ce sujet.
- n'endossent aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation des Titres de créance.
- ne sont pas tenus de prendre en considération les besoins des Titres de créance ou de ses détenteurs pour déterminer, composer ou calculer l'indice EURO STOXX 50®.

STOXX et ses concédants déclinent toute responsabilité relative aux EMTN. Plus particulièrement,

STOXX et ses concédants ne fournissent ni n'assurent aucune garantie, expresse ou implicite, que ce soit concernant:

Les résultats devant être obtenus par les EMTN, le détenteur des EMTN ou toute personne impliquée dans l'utilisation de l'indice EURO STOXX 50® et des données incluses dans l'EURO STOXX 50®;

L'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice EURO STOXX 50® et des données

qu'il contient;

La négociabilité de l'indice EURO STOXX 50® et de ses données ainsi que leur adéquation à un usage précis ou à une fin particulière;

STOXX et ses concédants ne peuvent être tenus pour responsables de quelque erreur, omission ou interruption que ce soit dans l'indice EURO STOXX 50® ou les données qu'il contient;

En aucun cas, STOXX ou ses concédants ne peuvent être tenus pour responsables de quelque manque à gagner que ce soit. Il en va de même pour tout dommage ou perte indirects même si STOXX et ses concédants ont été avertis de l'existence de tels risques.

Le contrat de licence entre BNP Paribas et STOXX a été établi dans leur seul intérêt et non dans celui des détenteurs des EMTN ou de tiers.